

## NOUVELLES HOMOLOGATIONS DANS LES LÉGUMES DE SERRE

### ENDEAVOR 50WG sur concombres

L'étiquette de l'insecticide ENDEAVOR 50WG a été modifiée pour inclure le **contrôle du puceron vert du pêcher et du puceron du melon**.

Le produit arrête les pucerons de se nourrir; ces derniers meurent quelques jours plus tard.

Taux d'application : 100 à 200 grammes par hectare dans au moins 1 000 litres d'eau par hectare. Un maximum de 2 traitements par cycle de culture est autorisé. Toutefois, un maximum de 3 traitements dans la même serre pour l'année est permis dans le cas de cycles culturaux multiples.

Délai avant récolte : 3 jours.

### ROOTSHIELD HC et ROOTSHIELD GRANULAIRE sur poivrons

L'étiquette de ces 2 produits inclut maintenant le poivron en serre. Le champignon *Trichoderma harzianum* peut coloniser les racines de la culture et assurer une protection contre des champignons du **genre Pythium, Rhizoctonia et Fusarium spp.**

Le Rootshield granulaire est mélangé au terreau à raison de 600 à 750 grammes par mètre cube. Le Rootshield HC peut servir à faire une bouillie qui sera pulvérisée sur le terreau, le sol ou les plates-bandes de culture afin de prévenir les champignons ci-haut mentionnés.

### FORBID 240 SC sur aubergine en serre

L'étiquette du produit inclut maintenant l'aubergine produite en serre. Le traitement vise les **tétranyques à deux points et les principaux types d'aleurode** soit des serres, du tabac et des feuilles argentées.

Taux recommandé : 30 à 50 millilitres par 100 litres d'eau. Appliquer au début des infestations. Le produit ne réprimera pas les aleurodes adultes. Si les populations sont élevées, répéter le traitement dans les 10 à 14 jours. Un maximum de 2 traitements par cycle de culture est permis.

Pour les aubergines, le volume de bouillie maximal à appliquer est de 2 000 litres/ha.

Délai avant récolte : 3 jours.

## PRISTINE WG dans le poivron en serre

Le produit est déjà homologué contre le blanc dans les tomates et concombres; il l'est maintenant aussi pour le poivron en serre. **Les transplants de poivron ne sont pas inclus dans cette nouvelle homologation.**

Pristine WG contient 2 substances actives : la boscalide et la pyraclostrobine. Cela permet de lutter contre la maladie de 2 façons avec le même produit. Il élimine la germination des spores, la croissance mycélienne et la sporulation.

Taux d'application : 1,2 kg/ha dans un volume d'eau minimum de 250 litres par hectare. Un traitement par cycle de culture.

Les traitements doivent débiter idéalement avant que la maladie ne prenne trop d'ampleur.

Le produit ne doit pas être appliqué avec les appareils de pulvérisation à très bas volume (ex. : pulsfog, atomiseurs).

Délai avant récolte : 1 jour.

Délai de réentrée : 12 heures.

**Pour retrouver les étiquettes de ces produits sur Internet et obtenir ainsi plus d'information sur ces derniers, veuillez consulter le site de l'ARLA à l'adresse suivante : [http://pr-rp.pmr-arla.gc.ca/portal/page?\\_pageid=53,33557&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://pr-rp.pmr-arla.gc.ca/portal/page?_pageid=53,33557&_dad=portal&_schema=PORTAL).**

### Texte rédigé par :

André Carrier, agronome, M. Sc., Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

ANDRÉ CARRIER, agronome  
Avertisseur – légumes de serre  
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ  
675, route Cameron – bureau 100  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Tél. : 418 386-8116, poste 1517 – Téléc. : 418 386-8345  
Courriel : [Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca)

MICHEL SENÉCAL, agronome  
Avertisseur – floriculture en serre  
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière,  
secteur Lanaudière, MAPAQ  
867, boulevard de l'Ange-Gardien – 1<sup>er</sup> étage – bur. 1.01  
L'Assomption (Québec) J5W 4M9  
Tél. : 450 589-5781, poste 259 – Téléc. : 450 589-7812  
Courriel : [Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Marilyn Boutin, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 18 – cultures en serres – 15 octobre 2010**

